



GROUPE  
D'ASSURANCE  
MUTUALISTE  
ENGAGÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 octobre 2022

---

## Covéa annonce des mesures de contribution à la sobriété énergétique

---

Covéa et ses marques MAAF, MMA et GMF, s'associent à l'effort collectif demandé par le Gouvernement, et mettent en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'énergie ayant pour objectif une baisse de 10% à l'horizon 2024.

Il s'agit de mesures concrètes, applicables à court terme, dans les domaines du chauffage, de l'éclairage et des éco-gestes du quotidien :

1. Régulation de la température des bureaux sur les différents sites de Covéa de ses différents sites centraux, régionaux et des agences MAAF et GMF à 19° l'hiver, et déclenchement de la climatisation à partir de 26° l'été, selon les préconisations de l'ADEME.
2. Adaptation de l'éclairage des signalétiques extérieures : extinction des éclairages des sites de Covéa ses sites centraux et des points de vente de 21h à 8h et totalement le dimanche.
3. Sensibilisation aux éco-gestes individuels afin de rendre les collaborateurs acteurs-responsables sur leur lieu de travail.

Ces actions seront accompagnées d'un plan spécifique de mesure de leur efficacité.

**Elles s'inscrivent dans un programme volontariste initié par le groupe Covéa dès 2019**, intitulé « Notre Impact Sociétal ». Ce programme comprend plusieurs actions fortes, notamment dans le domaine de sa trajectoire bas-carbone, prévoyant une réduction de 15% de ses émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2024, sur tout ce qui concerne son activité quotidienne et autour de trois thématiques :

**Les déplacements** qu'ils soient liés aux déplacements domicile-travail ou professionnels :

- normalisation du télétravail en 2020 permettant de réduire considérablement les émissions de CO<sup>2</sup> liées aux déplacements
- lancement du Forfait mobilités durables en juin 2022 qui accompagne les collaborateurs dans leur changement de mode de transports (publics, vélo, co-voiturage, etc.)
- transformation progressive des flottes de véhicules professionnels.

**L'énergie :**

- plan de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre du décret tertiaire à horizon 2030 – 2040 – 2050
- le Schéma Directeur Immobilier à 10 ans visant la réduction des surfaces de bureaux à raison de 1% par an
- nouveau contrat d'énergie 100% verte pour l'ensemble des sites du Groupe
- des rénovations lourdes de bâtiments énergivores et des rénovations d'installations de chauffage et de climatisation avec des équipements plus vertueux et plus économes en énergie
- des investissements sur la production d'électricité en autoconsommation
- un plan de sobriété numérique en cours de cadrage.

**L'économie circulaire** visant à réduire et recycler les déchets : matériaux de construction, mobilier, matériels bureautique, plastique, papier etc.

*« Covéa, au travers de ses marques MAAF, MMA et GMF, s'engage pleinement dans la transition écologique et sociétale. Le plan de sobriété énergétique proposé par le Gouvernement nous incite à accélérer sur le volet énergie de notre programme de réduction des gaz à effet de serre inscrit dans notre trajectoire bas-carbone. C'est aussi l'opportunité donnée à nos collaborateurs pour agir concrètement à titre individuel et collectif, notamment en proposant de nouveaux éco gestes dans leurs activités quotidiennes »* précise Xavier Ducurtil, Directeur de l'Engagement sociétal de Covéa.

#### **À propos de Covéa**

*Le groupe mutualiste Covéa est un leader européen de l'assurance et de la réassurance. Covéa est un acteur financier solide et dynamique, premier assureur de biens et responsabilité en France à travers ses trois marques MAAF, MMA, GMF et 10<sup>ème</sup> réassureur mondial avec la marque PartnerRe. Acteur économique majeur des territoires, grâce à ses 24 000 collaborateurs en France et dans le monde, Covéa protège 11,6 millions de clients et sociétaires en France.*

Contact presse

[presse@covea.fr](mailto:presse@covea.fr)

LinkedIn • Twitter • YouTube

[covea.eu](http://covea.eu)